



CONVENTION D'OBJECTIFS 2022 - 2024

ENTRE LE **DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE** ET LE **PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERCORS**
POUR LE MUSÉE DE LA PRÉHISTOIRE DU VERCORS ET LE MÉMORIAL DE LA RÉSISTANCE
(VASSIEUX-EN-VERCORS)

Le **Département de l'Isère**, dont le siège est situé à l'Hôtel du Département, 7 rue Fantin-Latour à Grenoble, représenté par **Jean-Pierre Barbier**, président, autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil départemental en date du

désigné ci-après « le Département »
d'une part,

Et

Le **Parc Naturel Régional du Vercors**, Syndicat mixte, dont le siège est situé maison du Parc, 255, chemin des Fusillés, à Lans-en-Vercors, représenté par son président **Jacques Adenot**, autorisé à signer la présente convention par délibération du bureau en date du

désigné ci-après « le PNRV »
d'autre part,

Préambule

Le musée de la préhistoire du Vercors

Ce Musée de France est un site archéologique classé au titre des Monuments historiques. Il présente des collections archéologiques témoignant de plus de trente années de recherches archéologiques sur le Vercors et propose des animations et des ateliers à destination des publics jeunes et adultes.

Un très fort partenariat unit le Musée dauphinois (service du Département) et le Musée de la Préhistoire du Vercors.

Découvert en 1970, le site d'atelier de taille de grandes lames de silex (Néolithique final) est devenu sous l'impulsion du PNRV et du Musée dauphinois, un musée de site en 1979 et le premier musée associé du réseau. En 1991, il devient Musée de France sous la responsabilité scientifique du Musée dauphinois qui le rénove et l'agrandit pour proposer au public un panorama de la préhistoire régionale. En 2002, le musée passe sous la responsabilité de la Conservation Départementale de la Drôme qui le rénove en 2009. A cette occasion, le Musée dauphinois dépose de nombreuses collections (plus de la moitié de ce qui est présenté, dont certaines pièces n'ont pas fait encore l'objet de régularisation d'inventaire).

Le Mémorial de la Résistance

Inauguré le 21 juillet 1994, à l'occasion du 50^e anniversaire des combats du Vercors, le Mémorial rend hommage aux femmes et aux hommes qui ont combattu pour la liberté. Il est l'étape centrale



d'un parcours qui incite à découvrir, dans tout le massif, les lieux où se sont déroulés les évènements et à mieux comprendre ce qui s'est joué là.

Le PNRV est propriétaire et gestionnaire de ces équipements muséographiques. Il a comme missions la connaissance et la valorisation des patrimoines ainsi que les héritages culturels et humains du territoire. Il intervient notamment dans des programmes de restauration, de valorisation touristique et culturelle du patrimoine local.

Le Département de l'Isère engagé pour la culture et le patrimoine et partenaire des collectivités locales, soutient techniquement et financièrement des équipements et des actions **d'intérêt départemental**. Ce dernier est établi au regard du rayonnement de l'équipement ou de son projet, de sa politique des publics (notamment en faveur des publics cible du Département), de sa participation à des actions transversales, etc.

Il déploie un réseau de 11 musées départementaux, parmi lesquels le Musée archéologique Saint-Laurent et le Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère situés à Grenoble ; il accompagne financièrement une vingtaine de musées publics ou associatifs et soutien par des actions de communication l'ensemble des 70 musées de l'Isère.

Article 1 : Objet

Considérant que les actions du Musée de la Préhistoire du Vercors et du Mémorial de la Résistance participent au rayonnement culturel de l'Isère et que leurs sujets intéressent largement l'histoire de l'Isère, le Département souhaite soutenir le PNRV.

La présente convention vise à définir les objectifs et les résultats attendus du partenariat entre le PNRV et le Département pour le soutien aux projets culturels du Musée de la préhistoire du Vercors et du Mémorial de la Résistance tous deux situés à Vassieux-en-Vercors (Drôme).

Article 2 : Objectifs

Le Musée de la Préhistoire du Vercors

La convention a pour objectif de tisser des liens plus étroits entre le Musée de la Préhistoire du Vercors et les services du Département (Musée dauphinois, Musée archéologique Saint-Laurent, service du patrimoine culturel). Les actions pourront concerner tant la conservation que l'action culturelle et notamment :

- A l'occasion de la rénovation du musée en 2009, le Musée dauphinois a déposé de nombreuses collections (plus de la moitié de ce qui est présenté) parmi lesquelles certaines pièces n'ont pas fait encore l'objet de régularisation d'inventaire.
- Le service du patrimoine culturel accompagne des programmes de recherches archéologiques dans le Vercors qui pourraient trouver un appui scientifique, technique et de valorisation au Musée de la Préhistoire du Vercors : site de la Grande Rivoire (Sassenage, Isère), PCR « Réseau des lithothèques en Auvergne-Rhône-Alpes », collections de paléontologie et fouilles menées sur le site de Presles).
- Coordination d'actions dans le cadre des Journées nationales de l'Archéologie (JNA)
- Participation au programme Isère de Musées en fête/Nuit des Musées et aux Journées du patrimoine.
- Refonte de la muséographie
- Mise en œuvre des Chemins de la Préhistoire en Vercors
- Partage et utilisation libres des ressources documentaires et iconographiques. La mention des crédits des musées est obligatoire.

Mémorial de la Résistance

La convention a pour objectif de tisser des liens plus étroits entre le Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère et le Mémorial de la Résistance autour de l'action culturelle des deux structures et notamment :

- Echange sur la programmation et l'action culturelle : médiation, expositions, développement de projets communs, etc, dont notamment la Course de la Résistance 2022..
- Intégration du Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Isère au projet du réseau des « Chemins de la Liberté » mis en œuvre par le PNRV.
- Poursuite d'un parcours inter-structure à destination du public scolaire qui fait l'objet d'un projet dans le cadre du « Pass isérois du Collégien citoyen (PICC) ».
- Participation à Musées en fête/Nuit des Musées
- Partage et utilisation libres des ressources documentaires et iconographiques. La mention des crédits des musées est obligatoire.

Article 3 : Durée

Cette convention s'applique pour les exercices 2022, 2023, 2024.

Article 7 : Modalités de suivi et évaluation

Une **rencontre technique d'échange et d'évaluation** par an devra réunir le PNRV, le Musée de la Préhistoire, le Mémorial de la Résistance et les services concernées du Département.

Elle sera organisée à l'initiative du PNRV au printemps..

Article 8 : Communication/ médias

Le logo du Département de l'Isère sera présent sur tous les supports de communication des deux équipements, il pourra être puissance invitante aux inaugurations des expositions temporaires ou autres actions subventionnées. Le logo du Département devra figurer sur les supports dédiés aux médias (dossiers et communiqués de presse, invitation à participer aux conférences de presse...).

Article 9 : Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord avec les parties fera l'objet d'un avenant pris dans les mêmes formes que la convention initiale.

Article 10 : Résiliation

En cas de mauvaise exécution ou d'inexécution totale ou partielle des dispositions de la présente convention pour l'une des parties, la partie lésée pourra obtenir la résiliation de plein droit, trois mois après la mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse, sans qu'il soit besoin d'autre formalité pour que la résiliation soit effective.

Durant ce délai de trois mois, les parties tenteront de trouver un arrangement amiable qui, le cas échéant, sera constaté par écrit approuvé des deux parties.

La résiliation de la présente convention pourra entraîner la restitution au Département de tout ou partie des sommes versées par ce dernier.

Le Président du Département
de l'Isère

Le Président du Parc
naturel régional du Vercors

Jean-Pierre Barbier

Jacques Adenot

